

**COMPTE RENDU REUNION
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2021 A 20H30**

Membres présents : BALLIGAND Sylvie, BERTHOY Cédric, CINQUIN Romain, CORNELOUP Danielle, DUMONT Ivan, DUPUIS Patrick, GORISSEN Marielle, GRISARD Bernard, JONDET Virginie, LARDY Jean-Paul, MALATIER Serge, RIZARD Corinne, RIZARD Fabienne, VOUILLON Denis.

Excusé(s) : /

Absent(s) : /

Procuration(s) : /

Secrétaire de séance : Marielle GORISSEN

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Dans le cadre du transport des gravats de la zone des Tanneries à LA CLAYETTE, Patrick DUPUIS précise que la remorque de la CUMA DES COLLINES VERTES est utilisée par la commune pour un coût avantageux (2€/remorque) au regard de l'adhésion de la commune à cette coopérative.

INTERCOMMUNALITE

- **Ordures ménagères : REOM/TEOM**

Monsieur le Maire rend compte du bilan concernant les ordures ménagères sur le territoire de la communauté de communes.

Il est constaté un problème de tri sélectif, ce qui génère une hausse du coût des ordures ménagères. Trois formes de tri doivent ainsi être incitées : le tri sélectif, le compost et le tri des ordures ménagères.

Monsieur le Maire présente les deux moyens de financer les services liés à la gestion des déchets avant la fusion communautaire :

- **TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)** : cette taxe est facturée en fonction du montant de la taxe d'habitation de chaque foyer. Elle était jusqu'alors appliquée sur le territoire de l'ex Communauté de Communes de Chauffailles.
- **REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures ménagères)** : il s'agit d'une redevance unique facturée à chaque foyer, quel que soit le nombre d'occupants. La REOM avait été votée sur le territoire de l'ex Communauté de Communes du Pays Clayettois.

Monsieur le Maire informe que la création de la nouvelle intercommunalité implique l'harmonisation d'un mode de financement unique, quel qu'il soit.

Lors du dernier conseil communautaire, il a été évoqué la possibilité d'instaurer la redevance ou la taxe incitative où les contribuables paient en fonction de la quantité de déchets produite. Mais le coût de ce fonctionnement est plus onéreux au niveau du ramassage, malgré qu'il soit plus écologique.

Fabienne RIZARD relève que ce nouveau fonctionnement peut inciter les dépôts sauvages.

Monsieur le Maire ajoute que la REOM sera facturée à toutes les entreprises et exploitations agricoles du territoire de la communauté de communes, quel que soit leur volume d'ordures ménagères.

Aucune exonération ne sera appliquée aux entreprises malgré la crise sanitaire COVID-19. Monsieur le Maire fait part de sa revendication quant à cette décision lors du vote en conseil communautaire.

Patrick DUPUIS demande qu'une taxe soit appliquée aux producteurs des emballages afin que le contribuable ne soit pas redevable du coût supplémentaire généré par des contenants parfois inutiles.

Virginie JONDET demande qu'une campagne d'informations soit faite auprès des usagers.

- Répartition des aides économiques

Monsieur le Maire informe du lancement du programme « Petites villes de demain », qui permet aux villes de moins de 20 000 habitants de bénéficier d'un soutien spécifique de l'Etat et de ses partenaires pour leurs projets de revitalisation.

Les communes de LA CLAYETTE et CHAUFFAILLES répondent aux critères et peuvent ainsi prétendre à des aides financières. Les projets doivent cependant s'insérer dans les desseins du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

BATIMENTS COMMUNAUX

- Compte-rendu réunion chantier maison de santé pluridisciplinaire

Patrick DUPUIS rend compte de la réunion de chantier qui s'est déroulée le 4 janvier 2021.

Les devis des entreprises BONIN, CHARCOSSET et GEOFFRAY ont été réétudiés suite à des modifications demandées lors de la réunion. Ainsi, les nouveaux montants sont les suivants :

- CHARCOSSET : 6 901,50 € HT – fourniture de 3 meubles vasque de meilleure qualité et d'un évier inox.
- BONIN Jean-François : 4 033 € HT – fourniture d'un plan de travail et suppression d'un meuble vasque.
- GEOFFRAY Nicolas : 7 491,36 € HT – coffrage et coulage d'une bordure et suppression de la fourniture et la pose de la faïence.

- Travaux prévisionnels bâtiment école primaire

Monsieur le Maire informe avoir contacté l'ATD (Agence Technique Départementale) qui apporte une assistance à maîtrise d'ouvrage simple à ses collectivités adhérentes dans les domaines techniques (bâtiments, voirie, assainissement, urbanisme, énergie,...), avec un accompagnement complémentaire en matière juridique et de recherches des financements.

Concernant les travaux, l'état de la charpente du bâtiment est à étudier. Monsieur le Maire, Serge MALATIER et Patrick DUPUIS iront constater son état.

L'aménagement d'une salle de classe supplémentaire pourrait être étudié dans l'éventualité d'une augmentation du nombre d'élèves à l'école suite à la mise en place du RPI.

VOIRIE

- Programmation travaux voirie 2021

Serge MALATIER fait le point sur les travaux de voirie réalisés.

Les travaux d'assainissement réalisés sur le chemin de Noirvaux et sur la route de la Prasle sont achevés depuis le 21 janvier 2021.

La commission VOIRIE se réunira le 20 février 2021 à 10 heures pour programmer les travaux 2021.

Romain CINQUIN signale des nids de poule sur les chemins de Polsy et de Chantalouette.

Serge MALATIER indique que le chemin de Polsy a été réhabilité le 21 janvier 2021.

Serge MALATIER présente le devis de la SMG TITO d'un montant de 122 € HT pour la réalisation d'un panneau « *Pensez à nous, roulez tout doux* », qui sera installé sur la route du Mont Branchier afin de limiter l'excès de vitesse des véhicules sur cette voie.

Ce devis sera réétudié par la SMG TITO au regard de son montant supérieur à celui d'une autre proposition financière.

AFFAIRES SCOLAIRES

- Compte-rendu réunion RPI

Monsieur le Maire rend compte de la réunion du 6 janvier 2021 avec les délégués du RPI :

- La convention déterminant le fonctionnement du RPI a été signée par les 5 communes.
- Une commission au sein du RPI a été créée pour l'organisation du transport scolaire composée d'un représentant par commune. Virginie JONDET fait partie de cette nouvelle commission.
- Le RPI ne financera plus les charges scolaires des enfants scolarisés hors RPI (hormis classe CLIS ou ULIS).
- A compter de septembre 2021, les tarifs relatifs à la garderie et au transport scolaire seront harmonisés : un forfait mensuel pourrait être appliqué, quel que soit le service utilisé (garderie et/ou transport). Cette proposition sera soumise lors d'une prochaine réunion du RPI. Puis chaque conseil municipal validera la décision du RPI.

En raison de la crise sanitaire COVID-19, et en l'absence de manifestation, l'association de la cantine scolaire rencontre des difficultés financières. Une subvention sera envisagée après présentation du dernier bilan financier.

Fabienne RIZARD informe qu'une subvention est susceptible d'être versée à la cantine scolaire suite à la dissolution de l'AESM (Association de l'Ecole Saint Martin).

Monsieur le Maire informe également du dysfonctionnement persistant du fourneau de la cantine. Une nouvelle rencontre avec l'entreprise PERRIER sera organisée pour discuter d'un éventuel échange de matériel étant donné que l'appareil vendu est inadapté aux besoins de la cantine.

- Organisation temps scolaire rentrée 2021

Monsieur le Maire informe que la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) a ouvert une campagne de renouvellement obligatoire des demandes de validation de l'organisation du temps scolaire des communes pour leurs écoles pour la rentrée 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal maintient l'organisation du temps scolaire actuel, à savoir : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

AFFAIRES DIVERSES

- 1) La commission COMMUNICATION se réunira vendredi 19 février 2021 à 15h30 pour préparer le bulletin communal 2021.
- 2) Le Conseil Municipal accepte les devis de la société COSOLUCE pour les prestations suivantes :
 - Formation et accompagnement à distance du logiciel PARME (logiciel payes) : 550 € HT
 - Mise en place et formation de l'application API PASRAU/DSN (gestion données sociales) : 51,31 € HT/an
- 3) Le Conseil Municipal vote la décision modificative suivante sur le budget principal 2020 :

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
014- ATTENUATIONS DE PRODUITS	739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	-207 €	+210 €	3 €
022- DEPENSES IMPREVUES	022	Dépenses imprévues	2 000 €	-210 €	1 790 €

- 4) Le Conseil Municipal procède à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat :
 - PRESIDENT : Bernard GRISARD
 - TITULAIRES : Serge MALATIER, Patrick DUPUIS, Virginie JONDET
 - SUPPLEANTS : Ivan DUMONT, Marielle GORISSEN, Denis VOUILLON
- 5) Jean-Paul LARDY informe d'un problème de pression d'eau au hameau de Mont Branchier. Il semblerait que les services de la SAUR aient fait le nécessaire récemment.
- 6) Corinne RIZARD rend compte de la commission communautaire SENIORS.
Un service de transport gratuit, appelé « SENIORMOBILE », a été mis en place par le Point Information Médiation Multiservices (PIMMS), permettant aux personnes âgées de sortir de l'isolement.
Un appel à projets a également été lancé pour le maintien à domicile des personnes isolées.
- 7) Pour permettre la transmission de notre patrimoine, Corinne RIZARD propose de réaliser un diaporama avec des films et des photos détenus par les gibelotins. Un recensement pourrait être ainsi effectué pour permettre la concrétisation de ce projet.

- 8) Suite à la commission communautaire ECONOMIE du 7 janvier 2021, Ivan DUMONT présente une synthèse des aides susceptibles d'être allouées aux entreprises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30